

V

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 20 AOÛT 2024, À 19 H 00, AU 286 RUE DE LA
FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents Monsieur Richard Therrien, maire
Monsieur Guy Therrien, conseiller
Monsieur Dany Tremblay, conseiller
Madame Jane Chambers Evans, conseillère
Madame Mireille Pineault, conseillère
Madame Johanne Savard, conseillère
Madame Stéphanie Tremblay, conseillère

Assiste également à la réunion :

M^{me} Chantale Otis, directrice générale, agissant comme secrétaire
d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance débute à 19 h 00 conformément au calendrier des séances
ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1. du Code municipal, L.R.Q. c.
C-27.1. Le maire adresse un mot à la population.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024;
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2024;
- 4. Administration générale**
 - 4.1. Bibliothèque municipale/ Atelier D'architecture & design Laflamme / modification des honoraires;
 - 4.2. Bail de location au quai de Tadoussac /Agence Parcs Canada;
 - 4.3. Autorisation de paiement / Bail Fabrique de la Paroisse de Sainte-Croix;
 - 4.4. Demande d'appui des municipalités /Suivi des négociations sur la nouvelle formule de valeur de la croissance de la taxe de vente du Québec;
 - 4.5. Approbation des frais de séjour et de déplacement/ Rencontre pour le Congrès annuel 2025 des Plus Belles Baies;
 - 4.6. Appel d'offres/Rénovation de la passerelle du sentier du Parc de nos Ancêtres;
- 5. Gestion financière**
 - 5.1. Comptes à payer – juillet 2024
- 6. Aménagement du territoire et urbanisme**
 - 6.1. P.I.I.A.-124, rue de la Cale Sèche/ Lettre de la Marina;
 - 6.2. P.I.I.A -137, rue Coupe de l'Islet; (**Reporté aux affaires nouvelles**)

- 6.3. P.I.I.A.- 268, rue des Montagnais;
- 6.4. Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'urbanisme du 6 août 2024
- 6.5. Rapport mensuel des permis émis de juillet 2024
- 7. Infrastructure et équipement**
 - 7.1. Ajout de panneau de limite de vitesse 50km/h Chemin du Moulin à Baude;
 - 7.2. Demande d'appui de la Fédération québécoise des Municipalités dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);
 - 7.3. Achat et installation de ralentisseur de voiture (dos d'âne); **(Reporté)**
- 8. Ressources humaines**
- 9. Développement économique**
 - 9.1. Demande d'aide financière / La biblio-plage de Mme Chose;
 - 9.2. Demande d'aide financière de la municipalité de Sacré-Cœur/Plage du Lac Gobeil;
- 10. Tourisme**
 - 10.1. Statistique mi saison de la Haute Côte-Nord 2024;
- 11. Loisirs et communautaire**
- 12. Sécurité publique**
 - 12.1. Dépôt d'un projet intitulé « Équipement de sauvetage en espace clos et hauteur » ; **(Retirer)**
- 13. Correspondances**
 - 13.1. Dépôt de la loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions de l'article 1066 du Code Municipal accordant le pouvoir d'adjuger du ministre des Finances l'adjudication du financement;
 - 13.2. Lettre de la ministre Andrée Laforest, ministre des Affaires Municipales nous indiquant que la municipalité de Tadoussac recevra une somme de 673 077\$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales admissibles dans le cadre de la TECQ 2024-2028;
 - 13.3. Entreposage du voilier Chelona à la Cale Sèche;
 - 13.4. Lettre de remerciement de l'Association du Diabète;
- 14. Affaires Nouvelles**
 - 14.1. P.I.I.A.-246, rue des Forgerons;
 - 14.2. Destination Tadoussac-Phase 11 / Paiement des honoraires Option aménagement Inc.;
 - 14.3. Projet de mise aux normes du traitement des eaux usées
 - 14.4. TECQ 2019-2023 et TECQ 2023-2028
 - 14.5. Congrès 2025 Plus belles baies du monde
 - 14.6. P.I.I.A. 137, Coupe de l'Islet;
- 15. Périodes de questions**
- 16. Fermeture de la séance**

**RÉSOLUTION
2024-08-229**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac accepte l'ordre de la présente séance tel que déposé, en laissant ouvertes les affaires municipales;

**RÉSOLUTION
2024-08-230**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9
JUILLET 2024**

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024.

**RÉSOLUTION
2024-08-231**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 22 JUILLET 2024**

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2024.

**RÉSOLUTION
2024-08-232**

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE/ ATELIER D'ARCHITECTURE &
DESIGN LAFLAMME / MODIFICATION DES HONORAIRES**

CONSIDÉRANT la complexité du projet de la bibliothèque municipale l'Atelier D'architecture & design Laflamme nous ont transmis des honoraires révisés pour la réalisation du projet d'un montant de 16 500\$ taxes en sus ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS (4 POUR 2
CONTRE)**

QUE le Conseil autorise les honoraires révisés de l'Atelier d'architecture & design Laflamme dans le projet de la bibliothèque municipale au montant de 16 500\$ taxes en sus afin d'effectuer cinq (5) visites supplémentaires, des travaux de révision des plans afin de retourner en soumission soit cent (100) heures au tarif moyen de 95,00\$ l'heure.

**RÉSOLUTION
2024-08-233**

**BAIL DE LOCATION AU QUAI DE TADOUSSAC AVEC L'AGENCE
PARCS CANADA**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Tadoussac tous les documents d'un bail de location au quai de Tadoussac avec l'Agence Parcs Canada.

**RÉSOLUTION
2024-08-234**

**AUTORISATION DE PAIEMENT / BAIL FABRIQUE DE LA PAROISSE
DE SAINTE-CROIX**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise le paiement du deuxième versement du bail de location du stationnement avec le Fabrique de la Paroisse Sainte-Croix au montant de 16 438,88\$.

**RÉSOLUTION
2024-08-235**

**DEMANDE D'APPUI DES MUNICIPALITES /SUIVI DES
NEGOCIATIONS SUR LA NOUVELLE FORMULE DE VALEUR DE LA
CROISSANCE DE LA TAXE DE VENTE DU QUEBEC**

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle formule de valeur de la croissance de la taxe de vente du Québec en fonction seulement de la population de chaque municipalité conduit à des résultats inéquitables et inacceptables pour les régions, peu importe leur taille ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des Municipalité demande que 10% de ces montants ne soit pas partagé seulement par habitant ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des Municipalités demande aux municipalités du Québec d'interpeller leur député de leur région par une demande d'appui ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil de la Municipalité de Tadoussac adresse une demande d'appui auprès de monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque, afin qu'il intervienne à ce sujet lors du caucus gouvernemental qui se tiendra dans la semaine du 2 septembre prochain.

Il est également résolu de transmettre copie de cette lettre à la ministre des Affaires Municipales Madame Andrée Laforest.

**RÉSOLUTION
2024-08-236**

**APPROBATION DES FRAIS DE SEJOUR ET DE DEPLACEMENT/
RENCONTRE POUR LE CONGRES ANNUEL 2025 DES PLUS
BELLES BAIES**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MIREILLE PINEAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil approuve les frais de séjour et de déplacement de monsieur Dany Tremblay, au montant de 997.41\$ dans le cadre de sa participation à la rencontre tenue dans la Baie des Chaleurs au Congrès annuel 2025 des Plus Belles Baies qui a eu lieu les 2,3 et 4 juillet dernier;

QUE le Conseil entérine le remboursement des frais d'hébergement du maire et de la conseillère madame Chambers au montant de 456.56\$.

**RÉSOLUTION
2024-08-237**

**APPEL D'OFFRES / RENOVATION DE LA PASSERELLE DU SENTIER
DU PARC DE NOS ANCETRES**

CONSIDÉRANT QUE le seul soumissionnaire ne respecte pas l'échéancier prévu au devis de l'appel d'offres ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil rejette la soumission de Pointco Inc. au montant de 75 000\$ avant taxes et de prévoir un deuxième appel d'offres au printemps 2025.

**RÉSOLUTION
2024-08-238**

COMPTES À PAYER -JUILLET 2024

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 519 936.01\$ incluant les salaires au 31 juillet 2024, les comptes pour le quai, les paiements pré-autorisés et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par Madame Johanne Savard, conseillère;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

**RÉSOLUTION
2024-08-239**

P.I.I.A – 124, RUE DE LA CALE SÈCHE

CONSIDÉRANT QU'une lettre a été transmise à la municipalité en lien avec la demande de permis du 124, rue de la Cale-Sèche ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est informé qu'une porte de bois s'avère très onéreuse;

CONSIDÉRANT QUE le produit proposé de finition est similaire au bois;

CONSIDÉRANT QUE l'aspect de la porte suggéré de couleur noyer s'harmonise avec le caractère patrimonial du secteur ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme ne disposait pas de l'information relative au coût lors de sa recommandation;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal autorise la demande de P.I.I.A. du 124, rue de la Cale Sèche visant le remplacement d'une porte de garage en bois par une porte en acier fini grain de bois léger qui doit s'harmoniser avec la couleur de la porte existante.

**RÉSOLUTION
2024-08-240**

P.I.I. A –268, RUE DES MONTAGNAIS

ATTENDU QUE le propriétaire du 268, rue des Montagnais désire refaire le revêtement de leur résidence en bardeau de métal ;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtements extérieurs prévus et la qualité architecturale globale du projet satisfont aux critères appliqués par le CCU ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 268, rue des Montagnais concernant à refaire le revêtement de la toiture de leur résidence en bardeau de métal non réfléchissant le tout conformément à la réglementation en vigueur et que tous les bâtiments devront s'harmoniser avec le nouveau recouvrement.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME DU 6 AOUT 2024**

Dépôt du procès-verbal du CCU du 6 aout 2024

RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ÉMIS DE JUILLET 2024

Dépôt du rapport mensuel des permis émis en juillet 2024.

**RÉSOLUTION
2024-08-241**

**AJOUT D'UN PANNEAU DE LIMITE DE VITESSE 50 KM/H CHEMIN
DU MOULIN A BAUDE**

CONSIDÉRANT QUE des plaintes ont été formulées directement au maire en lien avec la vitesse excessive du Chemin du Moulin-à-Baude ;

CONSIDÉRANT QU'un panneau mobile de limite de vitesse a été installé par les travaux publics durant le mois de juillet 2024 et qu'il est requis que le tout soit préalablement autorisé par le Conseil municipal ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil entérine l'installation du panneau mobile temporaire de limite de vitesse de 50 k/m sur le Chemin du Moulin à Baude.

**RÉSOLUTION
2024-08-242**

**DEMANDE D'APPUI DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA
VOIRIE LOCALE (PAVL)**

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Transports et de la Mobilité durable a décidé d'abandonner les bonifications au volet double vocation dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE ces bonifications permettaient d'aider davantage les municipalités qui subissent une augmentation importante du nombre de transports routiers liés aux activités forestières et minières, notamment à la suite des importants feux de forêt ou des chablis de la dernière année ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil transmettre une lettre à monsieur Yves Montigny, député de René-Lévesque, afin qu'il intervienne auprès de la ministre des Transports et de la Mobilité durable afin qu'elle sursoie sa décision d'abandonner les bonifications au volet double vocation dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PVML)

**RÉSOLUTION
2024-08-243**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE LA BIBLIO-PLAGE DE MME CHOSE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement d'une aide financière à la Biblio-plage de Mme Chose pour l'année 2024 dans le cadre de la taxe évènementielle au montant de 2 000\$.

**RÉSOLUTION
2024-08-244**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR / PLAGES DU LAC GOBEIL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur a déposé une demande d'aide financière au montant de 22 060\$ dans le cadre du dépôt à la Municipalité Régionale de Comté de la Haute-Côte-Nord d'un projet de réparation d'infrastructures au Lac Gobeil évalué à 27 600\$ et qu'une participation financière au montant de 1 108\$ est sollicité pour chacune des Municipalités du secteur BEST;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil appui la demande d'aide financière de la Municipalité de Sacré-Cœur visant l'amélioration des infrastructures du Lac Gobeil déposer auprès de la MRC de La Haute-Côte-Nord et informe la municipalité qu'elle ne peut acquiescer à sa demande de participation financière.

STATISTIQUES MI-SAISON DE LA HAUTE-CÔTE-NORD 2024

Dépôt des statistiques mi-saison de la Haute Côte-Nord.

CORRESPONDANCES

Dépôt de la loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions de l'article 1066 du Code Municipal accordant le pouvoir d'adjuger du ministre des Finances l'adjudication du financement.

Lettre de la ministre Andrée Laforest, ministre des Affaires Municipales nous indiquant que la municipalité de Tadoussac recevra une somme de 673 077\$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales admissibles dans le cadre de la TECQ 2024-2028.

Lettre relative à l'entreposage du voilier Chelona à la Cale Sèche.

Lettre de remerciement de l'Association du Diabète;

**RÉSOLUTION
2024-08-245**

P.I.I.A- 246, RUE DES FORGERONS

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 246, des Forgerons désire refaire un escalier en bois, remplacer les garde-corps de la terrasse et de l'escalier ainsi que l'installation de panneaux de verre et/ou de rampes en fer forgé ;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux qu'ils prévient utiliser est le verre ou une rampe noire comme garde-corps;

CONSIDÉRANT QUE le verre n'est pas accepté dans le P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QUE dans le P.I.I.A. à l'article 4.1.7.5. il est écrit : « les clôtures doivent être préférablement de bois ou de métal ouvragé ou, sinon, de maçonnerie (brique, ciment texturé) »

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur et ce, conditionnellement à ce que le tout soit fait en bois et que les couleurs s'harmonisent avec les couleurs existantes soient le rouge et le blanc en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS
(4 votes pour et 1 vote contre)**

Madame Mireille Pineault, conseillère, dénonce son conflit d'intérêts et se retire du vote.

Madame Mireille Pineault, conseillère précise qu'elle n'a pas participé aux discussions et qu'elle se retire de la décision.

QUE le Conseil autorise la demande du propriétaire du 246, rue des Forgerons concernant à refaire un escalier de bois, remplacer les garde-corps de la terrasse et de l'escalier avant ainsi que l'installation de rampes tel que recommandé par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

**RÉSOLUTION
2024-08-246**

DESTINATION TADOUSSAC-PHASE 11 /PAIEMENT DES HONORAIRES OPTION AMÉNAGEMENT INC.

CONSIDÉRANT QUE Option aménagement Inc. nous a transmis les honoraires relatifs à la levée topographique et de données complémentaires au montant de 9 859,11\$ taxes incluses concernant le projet Destination Tadoussac-Phase 11;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil approuve le paiement d'une somme de 9 859,11\$ taxes incluses concernant la levée topographiques et de données complémentaires dans le cadre du projet Destination Tadoussac-Phase II.

**RÉSOLUTION
2024-08-247**

PROJET DE MISE AUX NORMES DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE l'avancement des études pour le projet de mises aux normes du traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT la possibilité de passer les conduites entre le poste du dégrilleur et le site des étangs aérés prévus par le biais de la plage avec une remontée dans le secteur de la cour de l'école pourrait permettre de réduire sensiblement les coûts et les risques en regard des contraintes archéologiques de même que l'impact des travaux sur la circulation locale

et touristique entre sur la rue Bord de l'Eau et une partie de la rue Des Pionniers ;

CONSIDÉRANT QUE le risque est jugé trop grand de faire préparer les plans et devis et d'aller en appel d'offres pour les travaux sans avoir validé la faisabilité de passer les conduites par la plage et la remontée à la rue des Pionniers ;

CONSIDÉRANT QUE des études ont été entreprises pour cette option et que le tronçon sous la plage elle-même a fait l'objet de validations avec des résultats positifs ;

CONSIDÉRANT QU'il reste à valider la portion la plus exigeante, compte tenu des contraintes et des risques, soit celle du talus entre la cour de l'école et la plage ;

CONSIDÉRANT QUE les études géotechniques réalisées montrent des conditions favorables pour cette portion mais sans garantie de sorte qu'il y a lieu de mettre en place des conduites à cet endroit ;

CONSIDÉRANT QU'une étude de débit est nécessaire pour estimer la dimension des conduites à mettre en place ;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été préparé pour les travaux de pose des conduites dans le talus ;

CONSIDÉRANT QUE des études archéologiques sont à compléter ;

CONSIDÉRANT QUE des contraintes techniques particulières sont rencontrées pour le passage des conduites dans la rue Cale sèche et qu'il est recommandé de procéder à des sondages pour vérifier la possibilité de passer les conduites directement sous le fond de la cale sèche elle-même ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la directrice générale à lancer l'appel d'offres publiques, préparé par M. Yannick Castel-Girard, ingénieur de la FQM, pour la pose, dans le talus entre la cour d'école et la plage, des conduites dans le cadre du projet de mise aux normes des eaux usées ;

QUE monsieur Gilles Fillion, ingénieur procède à une étude des débits des dernières années de débit d'eaux usées et recommande à la municipalité les dimensions des conduites pour l'appel d'offres ci-dessus ;

QUE la directrice générale soit autorisée à donner mandat à un laboratoire d'effectuer le suivi et le rapport en découlant de sondages à réaliser, à en assumer les frais ainsi que les autres frais encourus pour réaliser cette validation (Ex, machinerie, autres frais de suivi, etc.) ;

QUE la directrice générale soit autorisée, dans le cadre des règles d'attribution des contrats, à procéder à l'engagement d'un archéologue pour compléter les études archéologiques ainsi que les autres frais associés à cette démarche.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets prévus dans le cadre de la TECQ 2019-2023 n'ont pu être réalisés à ce jour pour des raisons techniques et financières ;

CONSIDÉRANT QU'une somme d'environ 185 000 \$ est non-utilisée dans le cadre de la TECQ 2019-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le temps pour réaliser certains projets demeure restreint avant la date limite ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une modification de la programmation de travaux acceptée par le MAMH ;

CONSIDÉRANT QU'il apparaît prudent de lister dans cette programmation des travaux dont le montant total dépasse le montant admissible pour la TECQ 2019-2023 d'une part, du fait que certains de ces travaux ne pourront être réalisés avant la date limite et, d'autre part, qu'il est possible de combiner, pour des travaux en 2024, les sommes disponibles dans la TECQ 2019-2023 et celles dans la TECQ 2024-2028;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la directrice générale, assistée par M. Gilles Fillion, ing. au besoin, à déposer une demande de modification de programmation de travaux au MAMH dans le cadre de la TECQ 2019-2023 et aussi, en complément au besoin, dans la TECQ 2024-2028 selon les projets ci-dessous listés et que cette demande de modification comprenne les éléments suivants (coût à ajuster selon les coûts réels encourus) :

- a. Dans le cadre du projet de mise aux normes des eaux usées :
 - i. Travaux de pose de conduites dans le talus entre la cour d'école et la plage : 200 000 \$
 - ii. Études et travaux archéologiques complémentaire : 70 000 \$
 - iii. Honoraires du laboratoire pour les études relatives au passage des conduites (plage et talus) : 36 000 \$
 - iv. Autres honoraires professionnels pour l'élaboration et le suivi du projet de mise aux normes du traitement des eaux usées (en partie)
- b. Développement et modernisation de l'automate du dégrilleur (eaux usées, actuel et futur) : 40 000 \$
- c. Remplacement de deux bornes fontaines : 20 000 \$

QUE la présente résolution annule et remplace la résolution 2023-349;

QUE si les montants finaux des travaux qui auront effectivement pu être réalisés dépassent le montant disponible dans la TECQ 2019-2023, les sommes manquantes pourront être prises à même la TECQ 2024-2028 tel que confirmé par le MAMH à la suite d'échanges de courriels avec l'ingénieur au dossier pour le projet de la mise aux normes des eaux usées.

**RÉSOLUTION
2024-08-249**

CONGRÈS 2025 PLUS BELLES BAIES DU MONDE

CONSIDÉRANT l'importance de la tenue du Congrès international 2025 des Plus Belles Baies du monde qui se tiendra à Tadoussac à l'automne 2025 en collaboration avec la baie des Chaleurs ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil appuie la demande d'aide financière des Plus belles baies du monde Canada dans le cadre du fonds pour stimuler le tourisme d'affaires international.

**RÉSOLUTION
2024-08-250**

P.I.I.A – 137, COUPE DE L'ISLET

ATTENDU QUE les propriétaires du 137, Rue Coupe de l'Islet ont déposé une demande de permis aux fins de refaire le revêtement extérieur de leur résidence par un revêtement en vinyle, couleur vert sauge, avec toutes les garnitures en blanc ;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtements extérieurs prévus et la qualité architecturale globale du projet satisfont aux critères appliqués par le CCU ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire 137, rue de l'Islet cependant, le CCU recommande l'utilisation d'un revêtement en bois ou en vinyle (avec les couleurs souhaitées, blanc et vert, par les requérants);

QUE le propriétaire du 137, Coupe de l'Islet attende la décision de l'urbanisme pour l'émission de son permis. et ce, avant de commencer des travaux

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 57 monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 20 h 21.

**RÉSOLUTION
2024-08-251**

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 20 h 23.

Nombre de citoyens présents : 10 personnes et 7 personnes en ligne.

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Therrien, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière

Richard Therrien, maire

Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière